Réf. Farde e-Assemblées : 2498895

N° OJ : **120**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Avenant convention à l'asbl "Molengeek".

Le Conseil Communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé en séance du Collège du 13/01/2022 d' octroyer un subside de 100.000 euros du budget extraordinaire à l' ASBL Molengeek ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé en séance du Collège du 13/01/2022 d'octroyer un subside de 50.000 euros du budget extraordinaire à l' ASBL Molengeek ;

Vu le retard pris dans les travaux de rénovation du bâtiment sis Rue Bockstael 160 à Laeken commandés par le CPAS et la Régie foncière,

Il a été demandé de rédiger un avenant aux conventions susmentionnées pour étendre les délais d'émission de toutes les factures relatives aux projets.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article unique : les avenants aux conventions qui précisent les nouvelles dates limites d'émission de toutes les factures relatives aux projets sont approuvés.

Annexes :

- Convention Extra 2021 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Convention ordi 2021 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Premier Avenant 2021 à la Convention extra 2021 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Deuxième Avenant 2022 à la Convention extra 2021 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Premier Avenant 2022 à la Convention ordi 2021 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)